

Yves PIETRASANTA
Intervention sur la mise en œuvre de MEDA

Rapport final A5-0205/2000. Y. PIETRASANTA rapporteur
Le lundi 4 septembre 2000 devant le Parlement Européen réuni à
STRASBOURG

MEDA constitue la mise en œuvre concrète, l'outil de notre politique euroméditerranéenne définie à partir de la convention de Barcelone en novembre 1995 suivie de plusieurs forums notamment ceux de Malte, Naples et Stuttgart. Nous présentons ici le premier rapport d'activité appelé rapport annuel 1998 mais qui fait en réalité le point sur toute la première période de mise œuvre 1996-1999 et prépare la mise en place des actions de la 2ème période 2000-2006 dont le règlement est proposé par notre collègue Monsieur VALDIVIELSO.

Ce rapport étant soumis à la procédure HUGHES, nous y avons totalement intégré les propositions adoptées à l'unanimité non seulement par notre commission de l'Industrie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Energie compétente au fond, mais aussi celles de la Commission des Affaires Etrangères, des Droits de l'Homme, de la Sécurité commune et de la politique de défense et de la Commission de la Politique Régionale des Transports et du Tourisme.

* Contexte : plus de 4 milliards d'Euros auxquels s'ajoutent des crédits conséquents de la B.E.I.

Les accords de Barcelone signés par 27 pays, ceux de l'Union européenne plus les 12 pays tiers de la rive Sud de la Méditerranée : Algérie, Autorité palestinienne, Chypre, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Malte, Maroc, Syrie, Tunisie et Turquie. Les objectifs visés sont matérialisés par :

- un volet politique et sécurité, (paix, stabilité, dialogue),
- un volet économique et financier (instauration progressive d'une zone de libre échange à l'horizon 2010)
- un volet social culturel et humain.

* Le constat

Programme jeune, qui a eu du mal à se mettre en place et qui a pâti de divers dysfonctionnements relevés par la Cour des Comptes européenne et la Commission du Contrôle du budget.

Critiques notamment concernant des associations sous traitantes comme le RTM. Au bout du compte une mise en œuvre " semi paralysée " et malgré un engagement proche de 100 % des crédits, seulement 26 % aujourd'hui ont été payés et ceci très difficilement avec une durée moyenne de 4 ans.

Nous avons présenté de façon détaillée les tenants et les aboutissants dans notre rapport et pour en synthétiser les conclusions, nous concluons :

1° Il y a nécessité de simplifier le règlement afin de permettre une accélération du processus dans une meilleure transparence y mettant les moyens

nécessaires à l'instruction des dossiers par la Commission et au Contrôle par le Conseil et surtout le Parlement Européen qui doit participer au processus et être plus régulièrement informé notamment à travers le forum euroméditerranéen. Il serait opportun d'accélérer la signature des accords d'associations faits seulement aujourd'hui avec 7 pays. Ceci concerne notamment le Liban, l'Algérie, la Syrie...

2° Le choix des projets doit être plus démocratiquement réalisé avec une participation plus importante de la société civile et des ONG qui vont manifester constamment ce souhait et notamment lors d'un colloque organisé le 29 juin dernier à Bruxelles pour un " MEDA DURABLE ".

3° Apporter une attention soutenue au respect des droits de l'Homme car cette coopération vise non seulement des progrès en matière économique mais fondamentalement en matière de démocratie, liberté, paix, disparition des inégalités et de développement durable. Nous demandons pour cela qu'un rapport sur ce respect des droits de l'Homme par les pays signataires ou candidats soit présenté chaque année au Parlement afin d'en tenir compte dans le choix des projets.

4° Nous estimons que les crédits affectés à la coopération régionale (10 %) sont insuffisants par rapport à ceux consacrés à la coopération bilatérale (90 %). Il faut donc augmenter le volume consacré aux actions régionales qui nous le reconnaissons, sont plus difficiles à négocier et mettre en œuvre mais qui correspondent à un objectif d'efficacité notamment pour améliorer les relations Sud-Sud et surtout pour préserver une action plus importante de coopération décentralisée à laquelle nous sommes tous très attachés.

5° Considérant les 6 priorités du partenariat : environnement, politique de l'eau, industrie, énergie, transport et société de l'information, nous estimons nécessaire une relance de programmes trop négligés jusqu'ici : SMAP adopté à HELSINKI en 1997 pour l'environnement, au moins 10 millions d'euros annuels pour l'eau, un effort pour la promotion des énergies renouvelables, pour l'aide aux PME et pour les transports. On doit soutenir les plans de Développement Durable de chaque pays.

Nous considérons donc comme une impérieuse nécessité de mettre en œuvre les propositions de règlement faites par Monsieur VALDIVIELSO notamment celles concernant la simplification des procédures pour plus de transparence, d'efficacité et de rapidité dans les paiements et celles concernant la mise en place du personnel plus nombreux au sein de la commission pour une meilleure maîtrise du programme qui ne doit pas rester un parent pauvre par rapport à ceux de coopération avec les pays asiatiques ou l'A.C.P.

Je tiens à remercier ici non seulement les nombreuses participations notamment des pays concernés et des ONG qui m'ont permis d'optimiser ce rapport mais aussi notre Commissaire Européen, Monsieur PATTEN, qui a une vue claire de la situation et dont les services des Relations Extérieures devraient apporter désormais une amélioration de cette action euroméditerranéenne.

Merci également à ses collaborateurs notamment monsieur Patrick Laurent. Je tiens à souligner également l'intérêt que nous porte le Commissaire Busquin, qui relance

la coopération euroméditerranéenne dans le domaine de la recherche notamment au sommet informel de Capri le 29 septembre prochain.

Merci également à tous nos collègues parlementaires en particulier Mesdames Terron et McNally et Monsieur Sam Naïr qui travaillent sur ce dossier.

La mise en œuvre de nos propositions est fondamentale pour une relance indispensable du processus euroméditerranéen qui ne doit surtout pas être pénalisé au niveau des crédits 2000-2006 des problèmes rencontrés dans sa jeunesse, et qui doit être le fer de lance de notre politique dont on reparlera lors des conférences de Marseille en novembre prochain.

Nous souhaitons bon succès à la Présidence Française que je sais très consciente et déterminée à mener à bien ces objectifs.